

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 2 464 734,20 euros
Siège social : 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
R.C.S. Paris 497 587 089

Rapport financier semestriel

Exercice clos le 30 juin 2024

SOMMAIRE

I.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE – EXERCICE CLOS AU 30 JUI 2024	3
1.	Description de l'activité de la Société.....	3
2.	Faits marquants du 1 ^{er} semestre 2024.....	4
3.	Événements importants survenus depuis la clôture du 1 ^{er} semestre 2024	4
4.	Activité de la Société au 1 ^{er} semestre 2024.....	5
	4.1. Revenus	7
	4.1.1. Chiffre d'affaires	7
	4.1.2. Revenu des partenariats.....	7
	4.1.3. Autres produits de l'activité	7
	4.2. Dépenses opérationnelles	8
	4.3. Résultat financier.....	8
5.	Principaux risques et incertitudes pour le 2 ^{ème} semestre 2024.....	8
	5.1. Risque de liquidité.....	8
6.	Relations avec les parties liées	9
II.	ETATS FINANCIERS IFRS SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUI 2024	10
1.	Continuité d'exploitation	10
2.	Etats financiers	11
	2.1. Tableau du bilan	11
	2.2. Tableau du compte de résultat.....	12
	2.3. Tableau de variation des capitaux propres	13
	2.4. Tableau des flux de trésorerie	14
3.	Principes et méthodes comptables significatives.....	15
	3.1. Principes comptables.....	15
	3.2. Recours à des estimations et jugements	15
	3.3. Caractère saisonnier de l'activité	16
4.	Informations sectorielles.....	16
5.	Notes relatives au bilan et au compte de résultat	16
	5.1. Notes sur le bilan.....	16
	5.2. Notes sur le compte de résultat	23
III.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	26
IV.	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	27

I. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE – exercice clos au 30 juin 2024

1. Description de l'activité de la Société

Depuis sa création en 2007, Advicenne se consacre au développement et à la commercialisation de traitements innovants qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits pour les personnes atteintes de maladies rénales rares.

En 2021, ADV7103, médicament propriétaire de la Société, a obtenu en Europe et en Grande-Bretagne une autorisation de mise sur le marché de l'agence européenne du médicament (EMA) et de son homologue en Grande-Bretagne (MHRA) pour le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (« ATRd ») chez les adultes, les adolescents et les enfants de plus de 1 an. L'ATRd est une maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation d'acides circulants dans le sang. ADV7103 est commercialisé en Europe et en Grande-Bretagne sous le nom Sibnaya®. Aux Etats-Unis, ADV7103 est actuellement en développement dans l'indication ATRd et le produit a obtenu le statut de médicament orphelin (« Orphan Drug Designation » ou « ODD ») dans l'indication en décembre 2022. Dans cette indication, la société est en discussion avec la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour optimiser le plan d'enregistrement d'ADV7103. Les échanges ont d'ores et déjà permis un allègement important du programme de développement et se poursuivent afin de clarifier les prochaines étapes.

En mars 2024, ADV7103 a également obtenu la désignation de médicament orphelin aux Etats-Unis dans la prise en charge de la cystinurie, en complément de celle obtenue en Europe en 2019. La préparation du développement d'ADV7103 dans le traitement de la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par la formation récurrente de calculs rénaux de cystine, est en cours.

Un premier produit, développé par Advicenne, ADV6209 – Ozalin®, a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays européens. Le produit a fait l'objet d'un contrat de cession d'actif avec Primex Pharmaceuticals AG prévoyant 40 millions d'euros de revenus minimum sur une période de 7 ans expirant en 2025, si l'ensemble des conditions sont atteintes. Au cours des dernières discussions entre Advicenne et Primex, il est apparu que ce dernier n'est pas en mesure d'honorer l'ensemble des engagements pris au contrat signé en 2016 portant sur le versement de royalties en 2025. Dans le but de préserver au mieux ses intérêts, Advicenne poursuit les échanges avec Primex et souhaite aboutir à un accord final d'ici la fin de l'exercice.

Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France, Likoizam et Levidcen, pour lesquels elle a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, qu'elle n'utilise qu'en France, soit signé un accord de distribution couvrant la France.

Après plusieurs années consacrées au développement clinique et pharmaceutique de sa spécialité Sibnaya®, Advicenne est désormais de plein pied dans un cycle de déploiement commercial de son produit et de ses activités. La Société a réorganisé ses activités et se structure en accord avec son stade de développement et de manière à assurer le succès commercial de Sibnaya® et des autres produits dont elle a la charge commerciale.

La couverture de l'ensemble des pays européens, en propre ou par des contrats de distribution, constitue la base opérationnelle nécessaire pour assurer la croissance future de la Société. En parallèle, la Société travaille à une optimisation des coûts de production de son médicament Sibnaya®. Dans ce cadre, la société a mis un terme à un projet d'outil de production propriétaire dont les coûts de mise en œuvre et d'opérabilité ne présentaient pas d'avantage économique par rapport aux modes de production validés.

La Société évalue les meilleures options afin de continuer à créer de la valeur pour son médicament Sibnaya® tant par son développement clinique et les extensions d'indications que par son développement géographique.

Les activités de la Société sont gérées dans un cadre de contrôle strict des dépenses et d'allocations de ressources au mieux de ses besoins stratégiques et opérationnels.

Basée à Paris, Advicenne, antérieurement cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation.

2. Faits marquants du 1^{er} semestre 2024

Le 23 janvier 2024, Advicenne annonce des ventes brutes 2023 de 4,4 millions d'euros en hausse de 20%.

Le 25 mars 2024, Advicenne annonce l'obtention aux Etats-Unis de la désignation orpheline pour ADV7103 dans la cystinurie.

Le 28 mars 2024, Advicenne annonce ses résultats financiers annuels 2023 et notamment une forte réduction de la perte nette à -7,03 M€ contre -11,47 M€ en 2022, ainsi qu'un objectif d'atteinte de profitabilité opérationnelle à la fin 2024, cette ambition étant rendue possible par l'obtention de conditions de remboursement dans plusieurs pays couverts par les partenaires.

3. Événements importants survenus depuis la clôture du 1^{er} semestre 2024

Le 18 juillet 2024, Advicenne annonce que ses ventes brutes ont atteint 2,4 M€ pour le premier semestre 2024, en hausse de 9% par rapport à la même période de l'exercice précédent ; Advicenne annonce également poursuivre ses échanges avec Primex et souhaiter aboutir à un accord final d'ici la fin de l'exercice. Advicenne poursuit également pendant l'été son travail de clarification du parcours réglementaire d'ADV7103 aux Etats-Unis dans la cystinurie et l'acidose tubulaire rénale distale, après l'obtention du statut de médicament orphelin pour ADV7103 dans la cystinurie en avril et un premier cycle d'échanges avec la FDA sur la base des données cliniques européennes dans l'ATRd.

4. Activité de la Société au 1^{er} semestre 2024

Les résultats semestriels de la Société sont présentés ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023
Chiffre d'affaires	1 658	1 581
Revenu des partenariats	119	4
Autres produits de l'activité	137	138
Produits des activités ordinaires	1 914	1 723
Coût de revient des ventes courant	-1 035	-570
Frais de recherche et développement courants	-1 759	-1 947
Frais de commercialisation et de marketing courants	-603	-510
Frais de structure et généraux courants	-1 360	-1 641
Résultat opérationnel courant	-2 843	-2 945
Coût de revient des ventes non courant	-33	-
Frais de recherche et développement non courants	-1 804	-
Éléments opérationnels non courants	-1 836	-
Résultat opérationnel	-4 679	-2 945
Coût de l'endettement financier net	-880	-781
Autres charges financières	-8	-20
Autres produits financiers	28	12
Résultat avant impôt	-5 539	-3 733
Impôts sur les résultats	6	-0
Résultat net	-5 533	-3 734
Résultat par action (€/action)	-0,45	-0,38
Résultat dilué par action (€/action)	-0,45	-0,38

Les éléments non courants sont liés à :

- l'appréciation des conditions économiques d'exploitation d'un nouvel outil industriel, malgré sa qualité technique confirmée lors des derniers travaux de développement, conduisant à constater une dépréciation de cet actif à hauteur de 1,6 M€ ;
- l'adaptation de la structure organisationnelle de la société, entraînant une charge ponctuelle de 0,3 M€.

Les résultats semestriels de la Société selon les normes IFRS sont présentés ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT IFRS <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
Chiffre d'affaires	5.2.1	1 658	1 581
Revenu des partenariats	5.2.2	119	4
Autres produits de l'activité	5.2.2	137	138
Produits des activités ordinaires		1 914	1 723
Coût de revient des ventes	5.2.3	-1 067	-570
Frais de recherche et développement	5.2.3	-3 563	-1 947
Frais de commercialisation et de marketing	5.2.3	-603	-510
Frais de structure et généraux	5.2.3	-1 360	-1 641
Résultat opérationnel		-4 679	-2 945
Coût de l'endettement financier net	5.2.4	-880	-781
Autres charges financières	5.2.4	-8	-20
Autres produits financiers	5.2.4	28	12
Résultat avant impôt		-5 539	-3 733
Impôts sur les résultats		6	-0
Résultat net		-5 533	-3 734
Résultat par action (€/action)	5.2.5	-0,45	-0,38
Résultat dilué par action (€/action)	5.2.5	-0,45	-0,38

ETAT DU RESULTAT GLOBAL <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
Résultat net		-5 533	-3 734
Gains (et pertes) actuariels		11	17
Ecart de conversion			4
Effet d'impôt			
Total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat		11	21
Résultat global de l'ensemble		-5 522	-3 713

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

4.1. Revenus

4.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient :

- des ventes de Sibnaya[®] en France depuis avril 2021 et en Grande-Bretagne depuis juillet 2021. En Europe, les partenariats conclus permettent d'enregistrer le revenu lié au partage de valeur de ces accords sur Sibnaya[®] ;
- ainsi que des ventes de Levidcen[®] et Likozam[®], produits pris en licence pour le marché français.

Pour la commercialisation en direct, les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens leur sont livrés. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'émission des factures.

Le chiffre d'affaires des partenariats est constitué des revenus sur la base de prix de cession fixes déterminés au contrat et d'éventuelles royalties générées par les ventes de produits réalisées localement par les partenaires commerciaux. Le revenu sur la base de prix de cession fixes déterminés au contrat est reconnu lorsque les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens leur sont livrés. Les revenus de royalties sont reconnus lors des ventes réalisées localement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des taxes pharmaceutiques et, le cas échéant, des reversements et remises aux organismes de recouvrement de la Sécurité Sociale (cf. 5.2.1).

4.1.2. Revenu des partenariats

Les revenus des partenariats sont comptabilisés en fonction des termes contractuels. Pour les périodes décrites dans ce document, cela concerne essentiellement les royalties reçues par la Société sur les revenus générés dans le cadre des contrats de partenariats récemment conclus pour la commercialisation de Sibnaya[®].

4.1.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comprennent le crédit d'impôt recherche généré sur le premier semestre ainsi que les revenus liés au contrat avec Primex Pharmaceuticals AG sur les ventes d'Ozalin[®].

4.2. Dépenses opérationnelles

Les dépenses opérationnelles, hors coût des produits vendus, sont ressorties à 5 526 K€ en hausse de 35%. Cette hausse s'explique par la comptabilisation, au cours du S1 2024, d'éléments non courants à hauteur de 1 836 K€. Ces éléments sont constitués de charges de dépréciation de l'outil industriel sans impact sur la trésorerie ainsi que des charges liées à l'ajustement de la structure opérationnelle. Hors ces éléments, la baisse des dépenses opérationnelles aurait été de 10%, poursuivant ainsi la tendance baissière observée depuis maintenant plusieurs semestres. En particulier, les frais de structure et généraux baissent fortement (-17%) et traduisent les effets de la réorganisation des activités et la revue systématique des dépenses de fonctionnement. Cette gestion fine permet de maintenir nos efforts de recherche et développement, tournés vers les Etats-Unis. En lien avec notre stratégie commerciale, les frais marketing et commerciaux progressent sensiblement (+18%).

4.3. Résultat financier

Le résultat financier ressort en perte de 0,9 M€ au 30 juin 2024 (0,8 M€ au S1 2023) du fait des charges d'intérêt de 0,9 M€ sur le premier semestre 2024 principalement liées au tirage des deux premières tranches de l'emprunt BEI, respectivement de 7,5 M€ et de 5,0 M€, comme au cours du premier semestre 2023.

Les informations relatives à l'emprunt BEI sont indiquées dans la note 5.2.4.

5. Principaux risques et incertitudes pour le 2^{ème} semestre 2024

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confronté dans les six mois restants de l'exercice sont, en complément des incertitudes liées à la mise à jour du risque de liquidité décrits ci-dessous, similaires à ceux détaillés au chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel de la Société déposé le 5 avril 2024 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur son site internet www.advicenne.com.

5.1. Risque de liquidité

La Société a procédé à la date d'arrêté des comptes, à une revue spécifique de son horizon de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au début de l'année 2025.

Cette appréciation repose sur le montant de trésorerie disponible à la date de l'arrêté des présents comptes et du pilotage strict de celle-ci, des efforts de maîtrise des dépenses, du déploiement commercial de Sibnaya® sur l'ensemble des marchés européens, de la montée en puissance des partenaires commerciaux de la Société ainsi que de ses objectifs de revenus et de résultats opérationnels.

Par ailleurs, la commercialisation des médicaments nécessite des investissements qui pourraient s'avérer insuffisants pour réaliser les perspectives commerciales de la Société. De même, le plan de développement des produits pourrait être modifié en raison de plusieurs facteurs dont la Société n'a pas connaissance à la date du présent rapport. Dans ces hypothèses, la Société pourrait être amené à se financer par le biais :

- d'accords de commercialisation et de distribution, et autres alliances stratégiques et contrats de licence,

- d'un appel au marché, ce qui entraînerait une dilution de la participation des actionnaires de la Société,
- de financements publics ou privés ou de financements par endettement, au titre desquels la Société pourrait être tenue de prendre des engagements restrictifs notamment financiers ou en matière d'exploitation,
- ou d'une combinaison de ces approches.

Si la Société n'était pas en mesure d'obtenir les financements nécessaires en temps voulu, ses perspectives de croissance pourraient en être altérées, le cours de bourse de ses actions pourrait décliner et il pourrait notamment être amené à :

- conclure de nouveaux contrats à des conditions moins favorables que celles qu'il aurait été en mesure d'obtenir dans des circonstances différentes ;
- retarder ou réduire le nombre ou la portée de ses essais cliniques et précliniques, voire à les annuler totalement.

6. Relations avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées à la Société, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Les parties liées sont notamment les dirigeants et les membres du conseil d'administration.

Aucune transaction n'a été conclue avec une partie liée sur la période.

II. ETATS FINANCIERS IFRS SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2024

Advicenne est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS.

Les informations communiquées en annexe font partie intégrante des états financiers IFRS semestriels résumés de la Société au 30 juin 2024 arrêtés par le conseil d'administration le 18 septembre 2024.

Le 23 janvier 2024, Advicenne annonce des ventes brutes 2023 de 4,4 millions d'euros en hausse de 20%.

Le 25 mars 2024, Advicenne annonce l'obtention aux Etats-Unis de la désignation orpheline pour ADV7103 dans la cystinurie.

Le 28 mars 2024, Advicenne annonce ses résultats financiers annuels 2023 et notamment une forte réduction de la perte nette à -7,03 M€ contre -11,47 M€ en 2022, ainsi qu'un objectif d'atteinte de profitabilité opérationnelle à la fin 2024, cette ambition étant rendue possible par l'obtention de conditions de remboursement dans plusieurs pays couverts par les partenaires.

Le 18 juillet 2024, Advicenne annonce que ses ventes brutes ont atteint 2,4 M€ pour le premier semestre 2024, en hausse de 8,8% par rapport à la même période de l'exercice précédent ; Advicenne annonce également poursuivre ses échanges avec Primex et souhaiter aboutir à un accord final d'ici la fin de l'exercice. Advicenne poursuit également pendant l'été son travail de clarification du parcours réglementaire d'ADV7103 aux Etats-Unis dans la cystinurie et l'acidose tubulaire rénale distale, après l'obtention du statut de médicament orphelin pour ADV7103 dans la cystinurie en avril et un premier cycle d'échanges avec la FDA sur la base des données cliniques européennes dans l'ATRd.

1. Continuité d'exploitation

La Société a procédé à une revue spécifique de son horizon de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au début de l'année 2025, sur la base de sa trésorerie disponible à date et du pilotage strict de celle-ci, des efforts de maîtrise des dépenses, du déploiement commercial de Sibnaya® sur l'ensemble des marchés européens, de la montée en puissance des partenaires commerciaux de la Société ainsi que de ses objectifs de revenus et de résultats opérationnels.

À la date de l'arrêté des comptes et du dépôt du présent rapport financier semestriel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles de la Société ne seront pas suffisants pour soutenir son plan d'exploitation pendant au moins les 12 prochains mois. Il existe donc une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de la Société. Par conséquent, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de son activité. Afin de remédier à cette situation, elle est engagée dans la recherche de financements complémentaires parmi lesquels :

- des accords de commercialisation et de distribution pour son actif ADV7103, et autres alliances stratégiques et contrats de licence,
- un appel au marché, ce qui pourrait entraîner une dilution de la participation des actionnaires de la Société,
- des financements publics ou privés ou des financements par endettement, au titre desquels la Société pourrait être tenue de prendre des engagements restrictifs notamment financiers ou en matière d'exploitation,
- ou une combinaison de ces approches.

Si la Société n'était pas en mesure d'obtenir les financements nécessaires en temps voulu, ses perspectives de croissance pourraient en être altérées, le cours de bourse de ses actions pourrait décliner et il pourrait notamment être amené à :

- conclure de nouveaux contrats à des conditions moins favorables que celles qu'il aurait été en mesure d'obtenir dans des circonstances différentes ;
- retarder ou réduire le nombre ou la portée de ses essais cliniques et précliniques, voire à les annuler totalement.

2. Etats financiers

2.1. Tableau du bilan

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2024	31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles	5.1.1	267	275
Immobilisations corporelles	5.1.2	1 151	2 776
Actifs financiers non courants		90	94
Total des actifs non courants		1 509	3 145
Stocks	5.1.6	1 722	1 741
Clients et comptes rattachés	5.1.3	1 848	1 557
Actifs d'impôts exigibles	5.1.4	434	324
Autres actifs courants	5.1.4	488	391
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.1.5	1 968	5 250
Total des actifs courants		6 460	9 262
TOTAL DE L'ACTIF		7 969	12 407

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2024	31 décembre 2023
Capital social	5.1.7	2 465	2 465
Primes liées au capital		6 540	6 486
Réserves		-20 887	-13 890
Résultat net de la période		-5 533	-7 031
Total des capitaux propres		-17 417	-11 970
Provisions non courantes		24	28
Passifs financiers non courants	5.1.8	6 450	16 171
Autres passifs non courants	5.1.9	765	-
Total des passifs non courants		7 239	16 199
Passifs financiers courants	5.1.8	11 355	1 529
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1.9	1 316	1 045
Autres passifs courants	5.1.9	5 475	5 605
Total des passifs courants		18 146	8 179
TOTAL DU PASSIF		7 969	12 407

2.2. Tableau du compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT IFRS (en milliers d'euros)	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
Chiffre d'affaires	5.2.1	1 658	1 581
Revenu des partenariats	5.2.2	119	4
Autres produits de l'activité	5.2.2	137	138
Produits des activités ordinaires		1 914	1 723
Coût de revient des ventes	5.2.3	-1 067	-570
Frais de recherche et développement	5.2.3	-3 563	-1 947
Frais de commercialisation et de marketing	5.2.3	-603	-510
Frais de structure et généraux	5.2.3	-1 360	-1 641
Résultat opérationnel		-4 679	-2 945
Coût de l'endettement financier net	5.2.4	-880	-781
Autres charges financières	5.2.4	-8	-20
Autres produits financiers	5.2.4	28	12
Résultat avant impôt		-5 539	-3 733
Impôts sur les résultats		6	-0
Résultat net		-5 533	-3 734
Résultat par action (€/action)	5.2.5	-0,45	-0,38
Résultat dilué par action (€/action)	5.2.5	-0,45	-0,38

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en milliers d'euros)	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
Résultat net		-5 533	-3 734
Gains (et pertes) actuariels		11	17
Ecart de conversion			4
Effet d'impôt			
Total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat		11	21
Résultat global de l'ensemble		-5 522	-3 713

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

Nota : les données au 30 juin 2023 sont des données consolidées, incluant Advicenne SA et sa filiale américaine.

2.3. Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2022	9 957 151	1 991	1 490	-14 097	-10 617
Résultat de la période				-3 734	-3 734
Autres éléments du résultat global, après impôts				21	21
Résultat global				-3 713	-3 713
Augmentation de capital					
Affectation du résultat				-11 470	-11 470
Autres variations				11 472	11 472
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				-28	-28
Paielements fondés sur des actions				164	164
Situation au 30 juin 2023	9 957 151	1 991	1 490	-17 673	-14 193
Situation au 31 décembre 2023	12 323 671	2 465	6 486	-20 920	-11 970
Résultat de la période				-5 533	-5 533
Autres éléments du résultat global, après impôts				11	11
Résultat global				-5 522	-5 522
Augmentation de capital					-
Affectation du résultat				-7 031	-7 031
Autres variations				7 031	7 031
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				-4	-4
Paielements fondés sur des actions			53	26	79
Situation au 30 juin 2024	12 323 671	2 465	6 540	-26 420	-17 417

Les autres variations portent essentiellement l'affectation du résultat de l'année passée en report à nouveau.

2.4. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
Résultat net de la période	5.2	-5 533	-3 734
Amortissements et provisions		1 659	102
Paie ment fondé sur des actions	5.2.3	79	164
Coût de l'endettement financier net	5.2.4	712	627
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		9	-
Capacité d'autofinancement		-3 074	-2 841
Incidence de la variation des stocks	5.1.6	19	-686
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	5.1.3 / 4	-499	-238
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	5.1.9	907	55
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-2 647	-3 709
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1.1 / 2	-35	-625
Cession d'actifs financiers		-	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-35	-623
Actions auto-détenues		-4	-28
Remboursement d'emprunts & d'avances remboursables	5.1.8	-596	-540
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-600	-568
Incidence des variations des cours des devises		-	-4
Variation de la trésorerie		-3 282	-4 905
Trésorerie d'ouverture	5.1.5	5 250	8 322
Trésorerie de clôture	5.1.5	1 968	3 417

3. Principes et méthodes comptables significatives

3.1. Principes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers résumés de la Société sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2024.

Les états financiers semestriels IFRS résumés de la Société ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire.

S'agissant de comptes résumés, ces états financiers n'incluent pas l'exhaustivité des informations requises pour une clôture annuelle, mais une sélection de notes explicatives. Ainsi, ils doivent être lus en relation avec les états financiers individuels annuels de la Société établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2023.

À l'exception des mentions ci-après, les principes et méthodes comptables utilisés pour la préparation des états financiers semestriels résumés sont identiques à ceux retenus pour les états financiers individuels de la Société établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2023.

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, d'application obligatoire au 30 juin 2024, n'ont pas eu d'impact significatif dans les résultats et la situation financière de la Société :

- IAS 1, relatifs au classement courant/non courant des passifs assortis de clauses d'exigibilité anticipée (« covenants ») et aux informations à fournir en annexe les concernant ;
- IAS 7 et IFRS 7, relatifs aux informations à fournir en annexe au titre des accords de financement des fournisseurs ; et
- IFRS 16, concernant la comptabilisation des dettes de loyer dans une transaction de cession-bail.

Les normes et interprétations d'application facultative au 30 juin 2024 n'ont pas été appliquées par anticipation. La Société n'anticipe toutefois pas d'impacts significatifs liés à l'application de ces nouveaux textes.

3.2. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions, des engagements de retraite, des ventes sous ATU/EAP/AAP et de l'emprunt BEI.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

3.3. Caractère saisonnier de l'activité

L'activité de la Société n'est pas considérée comme étant cyclique ou saisonnière.

4. Informations sectorielles

La Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutiques.

5. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

5.1. Notes sur le bilan

5.1.1. Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets et licences	Logiciels	Total brut
Situation au 31 décembre 2022	147	69	216
Augmentations de l'exercice	163		163
Diminutions de l'exercice		-4	-4
Situation au 31 décembre 2023	310	65	375
Augmentations de l'exercice			-
Diminutions de l'exercice			-
Situation au 30 juin 2024	310	65	375

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets et licences	Logiciels	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2022	-15	-67	-82
Dotations de l'exercice	-15	-8	-23
Diminution de l'exercice		4	4
Situation au 31 décembre 2023	-30	-71	-101
Dotations de l'exercice	-7	-1	-8
Diminutions de l'exercice			-
Situation au 30 juin 2024	-37	-72	-109

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets et licences	Logiciels	Total net
Au 31 décembre 2023	280	-6	275
Au 30 juin 2024	273	-7	267

Au 30 juin 2024 comme au 31 décembre 2023, les frais réglementaires indispensables à la mise à disposition de Sibnaya® dans les pays d'Europe et dans les autres zones géographiques où sa distribution est envisagée, ont été activés pour 122 K€ conformément à IAS 38 – Immobilisations incorporelles, et seront amortis sur 10 ans.

Les frais externes directement liés à l'obtention de l'AMM au Royaume-Uni ont fait l'objet d'une activation à hauteur de 147 K€ en juin 2021 et sont également amortis sur 10 ans, représentant la durée restante des brevets.

5.1.2. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total brut
Situation au 31 décembre 2022	432	786	181	1 508	2 907
Augmentations de l'exercice		30	10	1 109	1 149
Diminutions de l'exercice		-35	-15	-30	-79
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	-140				-140
Situation au 31 décembre 2023	292	780	177	2 587	3 837
Augmentations de l'exercice		40		35	75
Diminutions de l'exercice		-29	-1	-40	-70
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Situation au 30 juin 2024	292	791	176	2 583	3 843

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2022	-144	-767	-90	-	-1 000
Dotations de l'exercice		-33	-32		-65
Diminutions de l'exercice		35	13		48
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-109				-109
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	64				64
Situation au 31 décembre 2023	-188	-764	-109	-	-1 062
Dotations de l'exercice		-3	-14	-1 579	-1 596
Diminutions de l'exercice		15	1		16
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-49				-49
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Situation au 30 juin 2024	-237	-753	-122	-1 579	-2 691

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2023	104	16	68	2 587	2 776
Au 30 juin 2024	55	39	54	1 004	1 152

La valeur brute des immobilisations en cours et avances représentent les versements effectués dans le cadre de la fabrication d'une nouvelle ensacheuse, et la part activable des montants de travaux de développement industriel pharmaceutique réalisés dans le cadre de ce projet.

Au premier semestre 2024, la société a réévalué ce projet dont les coûts de mise en œuvre et d'opérabilité ne présentaient plus d'avantage économique par rapport aux modes de production validés. Les derniers travaux de développement ont confirmé la qualité technique de la machine mais les conditions économiques d'exploitation ont justifié la dépréciation de cet actif. La valeur de marché de cette machine a été évaluée par la Direction à 0,7 M€, conduisant à constater une dépréciation de cet actif à hauteur de 1,5 M€.

5.1.3. Clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Echu	Non échu	Dépréciation	Valeur nette
Situation au 30 juin 2024	1 927	357	1 452	-79	1 848
Situation au 31 décembre 2023	1 603	154	1 448	-46	1 557

Au 30 juin 2024, le poste client intègre 503 K€ d'effets à recevoir de la société CSP, encaissés au cours du mois de juillet 2024.

5.1.4. Actifs d'impôts et autres actifs courants

ACTIFS D'IMPOTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024	31 décembre 2023
Crédit d'impôt recherche	434	324
Sous-total	434	324
Créances fiscales (TVA,...)	178	224
Charges constatées d'avance	154	165
Débiteurs divers	156	2
Valeurs brutes	923	715
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	923	715

Le montant du Crédit Impôt Recherche (CIR) dans les comptes clos au 30 juin 2024 correspond essentiellement à 40 K€ relatifs à l'estimation du produit à recevoir lié aux dépenses françaises de recherche et développement du premier semestre 2024, et à 394 K€ de créances relatives à l'exercice 2023.

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2023 correspondait à la meilleure estimation du CIR au moment de l'établissement des comptes et demandé au titre de l'exercice 2023. Un ajustement de 71 K€ a pu être constaté après avoir obtenu l'agrément CIR d'un des partenaires significatifs de la Société. Le CIR global à recevoir au titre de l'exercice 2023 n'a pas encore été encaissé.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les dépenses liées à l'activité en France (loyer, assurances, ...) et concernant en partie les périodes subséquentes, comme au 31 décembre 2023.

5.1.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024	31 décembre 2023
Comptes bancaires courants	1 968	5 250
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 968	5 250

5.1.6. Stocks

STOCKS <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024	31 décembre 2023
Stocks de produits intermédiaires	1 018	1 237
Stocks de produits finis	348	225
Stocks de marchandises	392	342
Valeurs brutes	1 757	1 804
Dépréciations	-36	-63
Valeurs nettes	1 722	1 741

Les produits finis correspondent aux stocks de Sibnaya[®] destinés à être vendus.

Les marchandises correspondent aux produits Likozam[®] et Levidcen[®], produits commercialisés en France. La dépréciation correspond principalement aux produits avec une péremption courte.

Au 30 juin 2024, les produits intermédiaires entrant dans la composition et la fabrication de Sibnaya[®] ont été valorisés à 1 018 K€ A: ce niveau de stock répond en effet au plein développement commercial de la Société.

5.1.7. Capital social

Au 30 juin 2024, le capital social s'établit à 2 464 734,20 €, comme au 31 décembre 2023.

Le capital social est composé de 12 323 671 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,20 €.

5.1.8. Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements / autres	31 décembre 2023
Emprunts bancaires	16 748	2 369	-1 812	-1 420	15 886
Avances conditionnées	276				276
Dettes financières IFRS 16	196		-78	-109	10
Passifs financiers non courants	17 219	2 369	-3 305	-113	16 171
Emprunts bancaires	1 416		-1 416	1 420	1 420
Avances conditionnées					
Dettes financières IFRS 16	119		-119	109	109
Passifs financiers courants	1 535	-	-119	113	1 529
Total	18 754	2 369	-3 424	-	17 700

Echéancement		31 décembre 2023
Inférieur à un an		1 529
Compris entre un et cinq ans		15 863
Supérieur à cinq ans		308
Total		17 700

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Augmentations	Diminutions	Reclassements / autres	30 juin 2024
Emprunts bancaires	15 886	3 068	-2 911	-9 868	6 175
Avances conditionnées	276				276
Dettes financières IFRS 16	10			-10	-
Passifs financiers non courants	16 171	3 068	-2 911	-9 878	6 450
Emprunts bancaires	1 420			9 868	11 288
Avances conditionnées					
Dettes financières IFRS 16	109		-54	10	65
Passifs financiers courants	1 529	-	-54	9 879	11 355
Total	17 700	3 068	-2 965	0	17 805

Echéancement		30 juin 2024
Inférieur à un an		11 355
Compris entre un et cinq ans		6 450
Supérieur à cinq ans		-
Total		17 805

Le 2 juillet 2019, la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») a accordé à Advicenne un prêt à taux fixe d'un montant global de 20 millions d'euros décomposé en 3 tranches, le tirage de chaque tranche étant conditionné à l'activité et au financement de la Société. La première tranche a été tirée en juillet 2020 pour une valeur de 7,5 millions d'euros et sera remboursée en une seule fois en 2025 au terme de sa maturité, tout comme les intérêts capitalisés y afférents. La deuxième tranche, remboursable en 2027, a été tirée en décembre 2022 pour 5 millions d'euros et sera remboursée à terme en 2027, tout comme les intérêts capitalisés y afférents.

Ce contrat de prêt impose notamment à la Société de se conformer à certains engagements limitants, entre autres, la capacité de la Société à accroître son endettement, accorder des sûretés, céder ses actifs en dehors du cours normal des affaires ou modifier de manière significative son activité, en ce compris le développement clinique des produits. Ces engagements sont respectés au 30 juin 2024.

Advicenne s'est aussi engagé à payer des intérêts additionnels sous la forme de redevances indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé pendant 12 ans à compter du 31 janvier 2021 ; cette durée a été relevée de 9 ans à 12 ans dans le cadre du tirage de la seconde tranche intervenu en décembre 2022.

La méthode d'évaluation de l'emprunt BEI est celle du coût amorti. Dans ce cadre, une estimation des flux de trésorerie, incluant les redevances, est réalisée par la direction afin d'évaluer le taux d'intérêt

effectif (TIE), en prenant en compte la date prévisionnelle de première commercialisation de Sibnaya/ADV7103, la croissance attendue du chiffre d'affaires ainsi que le taux de pénétration du marché et le prix de vente estimé.

Le TIE de la première tranche reste inchangé au 30 juin 2024 (13,52%) ; celui de la deuxième tranche a été estimé à 11,85% et est maintenu au 30 juin 2024. Les intérêts et royalties liés aux deux tranches de l'emprunt BEI ont généré un coût de l'endettement financier de 0,9 M€ au premier semestre 2024. Au 30 juin 2024, la revue des prévisions de flux de trésorerie futurs liés au chiffre d'affaires annuel n'a pas entraîné de modification significative de la dette BEI ni d'impact significatif sur le résultat financier.

Par ailleurs, en octobre 2020, deux contrats de prêt dans le cadre d'un emprunt garanti par l'état (PGE) ont également été conclus pour un montant de 4,3 M€, remboursable en une seule fois au terme de sa maturité d'un an, avec la possibilité de prolonger l'emprunt pour une période de 5 ans. Ces contrats ont été prorogés d'une année à l'été 2021. Les premières échéances de remboursement ont démarré fin 2022 pour l'un d'entre eux et début 2023 pour le second.

Avances remboursables :

En 2019, la Société avait contracté une assurance prospection auprès de BPI France pour couvrir les dépenses de prospection en Allemagne et au Royaume-Uni. Elle était composée d'un montant de 552 K€, dont 276 K€ avaient été encaissés par la Société au deuxième semestre 2019.

Un montant fixe de 83 K€ est remboursable entre septembre 2024 et juin 2025. Des remboursements additionnels, dépendant du chiffre d'affaires, peuvent intervenir à partir de septembre 2024 pour atteindre au maximum le montant de l'assurance.

5.1.9. Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024	31 décembre 2023
Dettes sociales	630	718
Dettes fiscales	3 798	3 190
Autres créiteurs	1 812	1 697
Sous-total	6 240	5 605
Dettes fournisseurs	1 316	1 045
TOTAL	7 556	6 650

Echéancement	30 juin 2024	31 décembre 2023
Inférieur à un an	6 791	6 650
Supérieur à un an	765	-
TOTAL	7 556	6 650

Le poste des autres créiteurs contient principalement les estimations de reversements ou remises aux organismes de recouvrement de la sécurité sociale française en lien avec les ventes de produits effectuées par la Société sous le statut d'accès précoce.

Les dettes fournisseurs s'élèvent quant à elles à 1,3 M€ au 30 juin 2024, en légère hausse de 0,3 million d'euros par rapport au 31 décembre 2023 en raison du cadencement des factures reçues.

5.1.10 Instruments financiers

(en milliers d'euros)	Catégories	30 juin 2024		31 décembre 2023	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	90	90	94	94
Clients et comptes rattachés	A	1 848	1 848	1 557	1 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	1 968	1 968	5 250	5 250
Total		3 906	3 906	6 901	6 901
Passif					
Emprunts et dettes financières non courantes	C	6 450	6 450	16 171	16 171
Passifs financiers courants	C	11 355	11 355	1 529	1 529
Fournisseurs et comptes rattachés	C	1 316	1 316	1 045	1 045
Total		19 121	19 121	18 744	18 744

A - Actifs au coût amorti

B - Juste valeur par le résultat (hors dérivé)

C - Dettes au coût amorti

La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est considérée comme étant une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

5.2. Notes sur le compte de résultat

5.2.1. Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024		30 juin 2023	
Union Européenne	1 480	89%	1 537	97%
Reste du monde	177	11%	44	3%
Chiffre d'affaires	1 658	100%	1 581	100%

Les ventes de marchandises concernent Sibnaya® et deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam® et Levidcen®.

- En 2018, les premières ventes d'ADV7103 sous un statut d'ATU nominative ont été réalisées en Grande-Bretagne ; la forte croissance enregistrée en 2019 continue en 2020, accompagnée d'une ouverture au Royaume-Uni, aux pays du Nord de l'Europe et à l'Angleterre. En 2021, l'AMM obtenue en avril en Europe et en juin en Grande-Bretagne explique également la poursuite de la croissance des ventes. Au premier semestre 2024, Sibnaya® a généré des ventes brutes de 1,11 million d'euros (contre 0,97 million d'euros sur la même période en 2023) et a continué de tirer la croissance globale d'Advicenne. En France, la performance est solide, résultat du renforcement de l'équipe commerciale. Dans les autres pays européens, Sibnaya® enregistre plusieurs succès mais demeure pénalisé par les difficultés d'accès au remboursement. En outre, des effets de stock, enregistrés au premier semestre 2023, ont limité significativement la croissance affichée au S1 2024.
- Dans les pays où le prix ou les conditions de remboursement n'ont pas encore été arrêtés par l'administration, le chiffre d'affaires annuel correspond aux ventes brutes diminuées des taxes et remises fixées par les autorités de tutelle. Ces taxes et remises, constatées sur la base des meilleures estimations de la Société ou des mises en recouvrement reçues de l'administration, représentent 765 K€ au premier semestre 2024 et 617 K€ sur la même période 2023, pour des ventes brutes totales de respectivement 2 462 K€ et 2 231 K€, leur augmentation expliquant l'évolution du chiffre d'affaires sur ces périodes.
- Likozam® est commercialisé en France sous le statut d'Accès précoce. Ses ventes et celles de Levidcen®, produits pris en licence, sont en hausse au premier semestre 2024 comparativement à la même période 2023.

5.2.2. Revenus des partenariats et autres produits

Les autres produits de l'activité et partenariats se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE ET PARTENARIATS (en milliers d'euros)	30 juin 2024		30 juin 2023	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Crédit Impôt Recherche	111	43%	121	85%
Revenu des partenariats	119	47%	4	3%
Autres produits	26	10%	17	12%
Autres produits de l'activité et partenariats	256	100%	142	100%

Le revenu des partenariats s'élève à 119 K€ au 30 juin 2024, contre 4 K€ au 30 juin 2023 : il s'agit des redevances sur les ventes réalisées sur le semestre par les partenaires commerciaux d'Advicenne.

La contribution du crédit impôt recherche (« CIR ») est en léger repli en lien avec la répartition géographique des investissements qui privilégie les Etats-Unis, le CIR du premier semestre 2024 s'élève ainsi à 40 K€.

Enfin, les autres produits enregistrent les royalties reçues de Primex Pharmaceuticals AG sur les ventes d'Ozalin.

5.2.3. Détail des charges par nature

30 juin 2024 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 317	37	496	1 850
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 572	-	64	1 636
Autres coûts externes	674	566	801	2 040
Total	3 563	603	1 360	5 526

30 juin 2023 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 190	104	672	1 965
Dotations nettes aux amortissements et provisions	34	-	76	111
Autres coûts externes	723	406	893	2 022
Total	1 947	510	1 641	4 098

Les charges liées à la valorisation des instruments financiers attribués aux salariés (IFRS 2) sont ventilées dans la rubrique « charges de personnel » pour les montants suivants : 79 K€ et 164 K€ au titre, respectivement, des premiers semestres 2024 et 2023.

Les frais de recherche et développement sont liés au développement de ADV7103 en Amérique du Nord et en Europe. Ils intègrent également au cours du premier semestre 2024, l'impact de la dépréciation de l'outil de production (1,6 M€) et des effets de la réorganisation de la Société (0,3 M€).

5.2.4. Résultat financier

RESULTAT FINANCIER <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2024	30 juin 2023
Gains de change	28	0
Revenus des VMP	1	12
Autres produits / (charges) financiers	28	12
Intérêts des emprunts et avances conditionnées	-874	-718
Pertes de change	-8	-20
Autres charges financières	-7	-63
Charges financières	-888	-801
Résultat financier	-860	-789

La charge d'intérêts est principalement liée aux deux tranches tirées dans le cadre de l'emprunt BEI.

5.2.5. Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION	30 juin 2024	30 juin 2023
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en milliers d'euros)	-5 533	-3 734
Nombres d'actions ordinaires (autodétention exclue)	12 282 827	9 922 063
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	12 282 827	9 922 063
Résultat (en euros) par action ordinaire	-0,45	-0,38
Résultat (en euros) par action	-0,45	-0,38

Le résultat net étant déficitaire, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Au 30 juin 2024, le nombre d'actions d'auto-contrôle s'élève à 40 844.

5.2.6. Rémunération des principaux dirigeants

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants de la Société sont le président du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général délégué.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS <i>(en euros)</i>	Total au 30 juin 2024	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 30 juin 2023	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Rémunération du président, du directeur général et des directeur généraux délégués	346 341	288 329	58 012	384 500	262 825	121 675

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

III. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements important survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Paris, le 18 septembre 2024



Didier LAURENS
Directeur Général

IV. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG SA
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92400 Courbevoie
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

implid Audit
79 Cours Vitton
69006 LYON
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Lyon-Riom

|

ADVICENNE S.A.
Société Anonyme

262 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES IFRS SEMESTRIELS RESUMES 2024**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

ADVICENNE S.A.
Société Anonyme

262 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES IFRS SEMESTRIELS RESUMES 2024**
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Monsieur le Président du conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ADVICENNE S.A. et en réponse à votre demande, nous avons procédé à l'examen limité des comptes IFRS semestriels résumés relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, tel qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes IFRS semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. En conséquence, l'assurance que les comptes IFRS semestriels résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes IFRS semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 1. Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes IFRS semestriels résumés.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Paris-La Défense et Lyon, le 18 septembre 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG SA

implid Audit

Cédric ADENS
Associé

Anne-Béatrice MONTOYA-TRUCHI
Associée